



# **CONVENTION DE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL**

### Agence commerciale

MB6 41 rue des trois Fontanot 92000 Nanterre Tél.: 01 46 99 92 92

### Siège social Agence comptable

Lycée Auguste Renoir 137 rue du Ménil 92600 Asnières Tél.: 01 41 32 32 62 Fax: 01 47 93 34 15 Mail:

contact@greta-92.fr Site internet : www.greta-92.fr

N° SIRET : 199 201 310 00042 Code APE : 8559A N° d'activité : 1192P000692 N° UAI : 0921968P

N° UAI: 0921968P

Nom et adresse de l'organisme de formation	GRETA DES HAUTS DE SEINE - MB6 – 41 rue
Intitulé de la formation suivie	des trois Fontanot – 92000 NANTERRE
Nom du stagiaire, adresse et téléphone	
Dates du stage	
Durée du stage	
Coordinateur du stage pour l'organisme	Nom et prénom :
	Coordonnées :
Structure d'accueil*	Nom : Coordonnées : Représentée par :
	Nom du tuteur : Adresse / Tél. :

<sup>\*</sup>Ligne à dupliquer en fonction du nombre de structures d'accueil

## Il est convenu ce qui suit :

## Article 1:

Durant ce stage, la présence du stagiaire sera effective selon les horaires de l'entreprise sur la base de 35 heures par semaine. La structure d'accueil remettra au stagiaire dès son arrivée, ses horaires de travail.

### Article 2:

L'organisme de formation s'engage à suivre l'évolution du stagiaire pendant la période du stage pratique. A cet effet, des visites et entretiens sont organisés entre le formateur/coordonnateur de la formation, le représentant/tuteur de l'entreprise et le stagiaire, afin d'évaluer le déroulement et les résultats du stage.

Une description des tâches, des activités confiées est établie comme suit :

-

### Article 3:

La structure d'accueil s'engage à tout mettre en œuvre pour aider le stagiaire à découvrir tous les aspects de la profession. (voir le descriptif des compétences à acquérir.)

### Article 4:

Lors des entretiens et visites sur la structure, les compétences professionnelles mises en œuvre et les attitudes professionnelles observées pendant la période de stage, peuvent être évaluées s'il y a lieu, en fonction des exigences de la certification visée, au sein d'une grille fournie par l'organisme de formation

#### Article 5:

En tant que stagiaire de la formation professionnelle ou salarié d'entreprise en formation, le stagiaire bénéficie d'une couverture sociale (art. L6342-1 du Code du Travail). L'accueil d'un stagiaire de la formation professionnelle continue ne comporte aucune charge financière obligatoire pour la structure d'accueil.

Par ailleurs, l'organisme de formation a souscrit une assurance responsabilité civile pour les stagiaires dont il a la responsabilité.

#### Article 6:

Outre les contractants, cette présente convention est également signée par le stagiaire qui s'engage à :

- Respecter les règles internes de la structure d'accueil (horaires, discipline, règles de sécurité, hygiène...)
- Avoir un comportement correct et respecter le matériel mis à sa disposition
- En cas d'absence, avertir immédiatement la structure d'accueil qui informe l'organisme de formation
- Fournir un justificatif d'absence à l'organisme de formation

### Article 7:

Toute absence du stagiaire pendant sa période de stage en milieu professionnel doit être signalée dans les **24 heures** par la structure d'accueil à l'organisme de formation. En fin de stage ou à chaque fin de période de stage, la structure d'accueil complètera l'attestation de présence fournie par l'organisme de formation et la remettra au stagiaire ou en l'absence de ce dernier, l'enverra par courriel à l'organisme de formation.

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de la structure d'accueil s'engage à prévenir dans les plus brefs délais l'organisme de formation auquel il incombe la déclaration d'accident du travail (art. R 6342-3 du Code du Travail).

### Article 8:

Au cas où le stagiaire mineur serait appelé à effectuer des travaux de nature dangereuse pendant sa période en structure d'accueil, l'organisme de formation s'engage à lui faire passer une visite médicale au préalable et à demander une dérogation à l'inspecteur du travail.

## Article 9:

Il peut être mis fin à cette convention d'une manière concertée entre les parties (structure d'accueil, organisme de formation et stagiaire). En cas de difficulté quelconque, la structure d'accueil est invitée à prendre contact avec l'organisme de formation.

En cas de résiliation unilatérale, une notification écrite sera effectuée et communiquée à chaque contractant.

## Article 10:

Cette convention peut être prolongée ou renouvelée par simple avenant.

## Article 11:

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'entreprise s'engage à mettre à disposition du stagiaire les conditions nécessaires à sa sécurité et faire respecter les gestes barrière recommandés par les autorités sanitaires.

Article 12:
Cette convention est établie en 3 exemplaires, le premier restera au sein de la structure d'accueil, le deuxième sera remis à l'organisme de formation et le troisième au stagiaire.

La structure d'accueil, Le Stagiaire L'Orga (Nom, qualité du signataire et cachet) (Nom, Prénom et signature)

Fait à ....., le ..... / ..... /.....

L'Organisme de Formation (Nom, qualité du signataire et cachet)